
Contrat d'objectifs

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16



Contrat d'objectifs

Lycée MELKIOR-GARRE

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 20 15/ 20 16



Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de GUYANE, représentée par monsieur Youssoufi TOURE, Recteur d'académie, Chancelier de l'université et Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

et

Le Lycée Melkior-Garré, représenté par madame Josette LONCHAMPT, Chef d'établissement.

Article 1 : Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005 - 380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique ».

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les Indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions ».

Carte de la Guyane



**Contrat d'objectifs 2015 – 2018
Lycée MELKIOR-GARRE**

Objectif n°3 : Ouvrir l'établissement vers l'extérieur et améliorer son image

Diagnostic partagé		Axes de progrès			
Points forts :	<ul style="list-style-type: none"> Dynamisme des classes internationales Rayonnement du lycée hôtelier Stratégie de communication : site web, Réalisation d'événements médiatiques Qualité des relations avec la collectivité de rattachement 	<ul style="list-style-type: none"> Développer les classes internationales et européennes Faire progresser le lycée hôtelier Valoriser toutes les sections Mieux communiquer sur les filières de l'établissement Améliorer orientations post-bac 			
Points faibles :					
Actions	Indicateurs retenus	Evaluation Performance			
		2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018
<ul style="list-style-type: none"> Communication avec autres EPLE : Formation des PP, Forum, portes ouvertes, mini stages... Participation active aux événements gastronomiques et touristiques Organisation de concours de cuisine, de service,... Amélioration du cadre de vie: signalétique, décoration... Organisation de défilés de mode Consolidation des partenariats existants dans le domaine de hôtellerie-restauration, du sanitaire et social, de la mode... Réalisation de vidéos sur les filières, Voyages et échanges avec l'étranger Poursuivre les actions du CESC et les faire connaître 	Nb d'événements /lycées hôtelier	5	7	7	8
	Nb d'événements / filières mode	3	4	5	5
	Nb événements /filières sanitaires et sociales	2	3	3	4
	Nb places vacantes SEP (apae)	10	19	10	8
	taux d'attractivité 2GT américaine	>100%	>100%	>100%	>100%
	brésilienne	70%	>100%	>100%	>100%
	Nb places Vacantes LGT (apae)	16	9	6	4
	% de en 1 ^{er} vœux 2 T Hôtellerie	75%	80%	85%	100%
	nb de partenariats mis en place SEP	5	7	8	10
nb de partenariats mis en place LGT	4	6	7	8	

**Article 2 :
Classement de l'académie en éducation prioritaire renforcée**

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le contexte marqué du classement de l'académie de la Guyane en éducation prioritaire renforcée, qui exige la mise en œuvre soutenue d'actions pédagogiques et éducatives au plus près des besoins des élèves. Les objectifs du contrat sont donc établis en cohérence avec les orientations du projet académique et la politique refondée de l'éducation prioritaire. Ils s'articulent avec ceux du projet d'établissement et du projet de réseau. Les actions en faveur de la maîtrise de la langue française y sont obligatoirement priorisées.

Article 3 : Mobilisation des moyens

Les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de quatre ans à la réalisation des objectifs mentionnés en tête de chapitre, en mobilisant les moyens horaires, les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées. Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre dans le cadre de la dotation globale attribuée. Le projet d'établissement et le projet de réseau seront annexés au présent contrat.

Article 4 : Evaluation et régulation de l'action

Tout au long des quatre années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, s'achevant au 30 juin 2018. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Cayenne le,

Le Recteur
De l'Académie de Guyane

Yousseufi TOURE



Le Chef d'Etablissement

Josefite LONCHAMPT

Le Préiseur



Contrat d'objectifs 2015 – 2018
Lycée MELKIOR-GARRE

Objectif n°1 : Améliorer les acquisitions des élèves dans la maîtrise du français oral et écrit					
Diagnostic partagé		Axes de progrès			
<ul style="list-style-type: none"> Points forts : entretiens diagnostic dès le début de l'année scolaire équipes pédagogiques expérimentées Dispositif existant de soutien aux déchiffreurs 		<ul style="list-style-type: none"> Prioriser le repérage des difficultés Lutter contre l'illettrisme Accompagner les élèves « dys » Améliorer les résultats aux examens Donner du goût pour la littérature 			
<ul style="list-style-type: none"> Points faibles : % élèves en difficulté notamment en CAP % élèves non francophones 					
Actions	Indicateurs retenus (Taux de...)	Evaluation Performance			
		2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018
<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic en début d'année Réalisation examens blancs Développement atelier théâtre Amélioration du fonds documentaire du CDI Entraînement à l'écriture: projet journal, poèmes, nouvelles... Participation au prix carbet et au prix BD Incitation à la lecture: participation aux événements liés aux livres : salon, accueil d'auteurs... Poursuite atelier déchiffreurs 	Nb d'élèves inscrits atelier théâtre	60	80	90	95
	CAP: % note en lettres-histoire < 8	15	12	11	9
	Bac Pro % notes lettres-hist. < 10	34	28	25	20
	EAF: % notes <10	E : 57 O : 36	E : 55 O : 34	E : 50 O : 30	E : 48 O : 26
	Nb d'événements littéraires	3	4	5	5
	Nb élèves inscrits en atelier déchiffrage	11	15	10	8

Contrat d'objectifs 2015 – 2018
Lycée MeLKIOR-GARRE

Objectif n°2 : Favoriser la réussite des élèves et leur épanouissement					
Diagnostic partagé		Axes de progrès			
<ul style="list-style-type: none"> Points forts : qualité des personnels Dispositif de lutte contre le décrochage Développement CVL et de la Maison des lycéens 		<ul style="list-style-type: none"> diminuer le taux d'absentéisme Accentuer la participation des élèves aux instances démocratiques de l'EPL Améliorer l'orientation en communiquant sur le contenu des formations, en renforçant la liaison collège-lycée, en participant au forum des lycées, Accompagner le CVL et la Maison des Lycéens 			
<ul style="list-style-type: none"> Points faibles : Amplitude horaire et fatigabilité Taille et configuration de l'établissement peu accueillant Orientation souvent subie Peu d'intérêt pour la vie collective et les instances lycéennes. 					
Actions	Indicateurs retenus (Taux de...)	Evaluation Performance			
		2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018
<ul style="list-style-type: none"> Envoi de SMS pour signaler absences aux parents Renforcer partenariat avec services spécialisés (PJJ, ASE...) Renforcer le tutorat pour les élèves décrocheurs Possibilité refaire devoirs surveillés Climatisation salle de permanence Accompagnement CVL et délégués /CPE Formation des délégués (2nde, CVL et CA) Mise en place panneau d'affichage pour le CVL Mise à disposition d'un local pour CVL et MDL 	Taux d'absence LGT	11	11	10	9
	Taux d'absence SEP	15	14	13	12
	Taux absences LPO	10	10	9	8,5
	Tx de réussite au BAC général	72	75	77	80
	Tx de réussite au BAC Techno	75	75	77	78
	Taux de réussite au bac pro	78	80	82	83
	% délégués formés	40	45	50	60
	Taux de participation aux élections CVL	27	35	40	50